

## Anne De Becker

Anne De Becker née à Schaerbeek en 1933 est décédée à Woluwe en 2009. Durant ses études de médecine à la Faculté de Médecine de l'Université catholique de Louvain, elle est étudiant chercheur au laboratoire de physiologie dirigé alors par le professeur **Joseph-Prospér Bouckaert**. Sous la conduite de **Xavier Aubert**, elle mène des études sur la mesure de la transformation de l'énergie métabolique en force de contraction musculaire. En 1957, elle épouse le docteur **Théophile Godfraind**. Elle est diplômée docteur en médecine en 1958.

Elle rejoint alors, avec son mari, l'Université Lovanium au Congo belge, où elle est successivement assistant de recherche puis assistant chargée d'enseignement. Elle se consacre avec son mari à l'étude de facteurs ioniques influençant la réponse aux agents pharmacologiques et en particulier aux glycosides cardiotoniques.

À son retour en Belgique, en 1963, elle rejoint le laboratoire de physiologie où, toujours sous la direction de Xavier Aubert, elle poursuit des travaux sur la thermogénèse du muscle strié. En 1973 elle défend une thèse d'agrégation portant sur « La restauration post-tétanique du muscle strié : thermogénèse et fluorescence ». La même année, elle est nommée Chargé de cours. Aux côtés de Xavier Aubert, de **Georges Maréchal** et de **Jean-Marie Gillis**, elle enseigne la physiologie générale aux étudiants en médecine et en dentisterie. Elle est nommée professeur en 1989 et développe des séminaires consacrés à l'étude de la théorie du chaos et à son application en physiologie.

Elle accède à l'éméritat en 1993.

Femme de science et de culture, enseignante soucieuse de la transmission aux jeunes générations, elle est une figure d'un grand humanisme.

## Utilisations des momies de l'antiquité à l'aube du xx<sup>e</sup> siècle

ANNE GODFRAIND-DE BECKER

*Ma franchise m'empêche de contredire Votre Seigneurie :  
j'espère retirer un bon prix de ma découverte :  
chacun vit, en ce monde, de sa petite industrie :  
je déterre des Pharaons, et je les vends aux étrangers.  
Le Pharaon se fait rare, au train dont on y va :  
il n'y en a pas pour tout le monde.  
L'article est demandé et l'on n'en fabrique plus depuis longtemps.*

Le Roman de la Momie  
(THÉOPHILE GAUTIER)

La « *momie* » fut surtout utilisée comme moyen thérapeutique, usage bien documenté et largement répandu pendant des siècles, tant en Asie qu'en Europe : c'est ce propos qui retiendra toute notre attention. Ses applications furent aussi parfois très éloignées de la médecine, nous y ferons brièvement allusion.

Du point de vue **médical**, les informations dont nous disposons proviennent de sources multiples : Grèce antique dont l'école aristotélienne donna naissance à la pharmacologie théorique et dont les rapports avec l'Égypte nous livrent également des indications sur la médecine égyptienne ; Rome, reprenant essentiellement la médecine grecque ; manuscrits arabes de médecine et de pharmacie auxquels se joint le savoir grec ; tradition européenne enfin où les copistes d'abord, l'imprimerie ensuite, vont permettre de diffuser l'acquis des cultures anciennes et de l'enrichir.

Devant un tel éventail, il ne faut pas s'étonner de se trouver parfois confronté à des données difficiles à concilier ; il faut aussi se rappeler que les bases de la pratique médicale ont certes été empiriques, mais qu'avant l'avènement de l'expérimentation rationnelle au sens strict, elles sont aussi entachées d'éléments magiques et religieux. Ce type d'assemblage se retrouve d'ailleurs toujours dans certaines pratiques médicales actuelles chez des peuplades non intégrées dans notre monde industrialisé comme notamment quelques tribus indiennes du continent américain ou les aborigènes d'Australie (1).

### **La signification du terme « momie » en relation avec la thérapeutique**

Lorsqu'on utilise le mot momie, la première idée qui germe en notre esprit se réfère généralement aux momies égyptiennes disséminées à travers les musées du monde. Son acception actuelle, moins restreinte, l'étend à tout corps conservé naturellement ou artificiellement (2).

Le *Robert* situe l'apparition du terme « momie », dérivé du latin médiéval « *mumia* », au XIII<sup>e</sup> siècle pour son sens premier, celui d'une substance bitumeuse servant à l'embaumement ; par extension, cette dénomination s'applique à une drogue médicinale de composition visqueuse, constituée de bitume et de poix ; ce n'est qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle que le terme momie désigne un cadavre desséché et embaumé selon les procédés des anciens Égyptiens. Selon l'*Encyclopaedia Britannica* de 1911, la première utilisation du terme momie en rapport avec la médecine remonterait au début du X<sup>e</sup> siècle (2) ; pour désigner un corps préservé de la destruction, il faut cependant attendre 1615 d'après l'*Oxford English Dictionary* (2) et le *Webster*. Ces notions s'appliquent-elles à notre propos ?

D'après les documents consultés, il faut en fait considérer trois grandes catégories de momies (2, 3, 6).

#### ***Les momies naturelles.***

Ce terme ne couvre que les **substances d'origine minérale ou organique** obtenues sans intervention humaine ou par distillation. Il peut s'agir de différents produits : poix, bitume<sup>t</sup>, mélange des précédents (pissasphalte) ou de

---

1. Le bitume est un mélange, solide ou liquide, de carbures d'hydrogène, dont la couleur varie du brun au noir. C'est un synonyme d'asphalte : l'un ou l'autre terme sera utilisé indifféremment.

certaines cires. Appelés *mûm* ou *môm* par les Perses et les Arabes, ces produits ont laissé leur nom à la momie.

Utilisées comme mortier par les Assyriens, comme produits d'embaumement par les Égyptiens, les « momies naturelles » ont été considérées comme moyen thérapeutique par les anciens Grecs, notamment Dioscoride et Pline, ainsi que par les Arabes (3). Selon la théorie des quatre éléments<sup>2</sup> remontant à Héraclite et des quatre qualités associées aux quatre humeurs cardinales de la médecine hippocratique, la momie est de grade trois pour le chaud et de grade deux pour le sec.

L'efficacité de la momie naturelle était directement proportionnelle à sa qualité (4) : c'est la raison pour laquelle le produit suintant du rocher dans une grotte proche de Erradjân était particulièrement prisé, payé en or et présenté solennellement dans un réservoir *ad hoc* également en or à l'époque de Louis XIV. Le roi de Perse en offrait ainsi quelques gouttes à d'autres monarques.

### ***Les momies artificielles.***

Ce terme couvre les momies préparées à partir de **corps humains** et les cadavres traités de manière quelconque, ainsi que **leurs exsudats**. La momie artificielle peut donc être soit solide (*mumiae sepulchrorum* ou momies des tombeaux), soit liquide (*sanies cadaverosae* ou sanie cadavéreuse).

On en distingue deux types principaux :

- les momies de l'Égypte ancienne traitées par des aromates pour conserver la structure des corps ;
- les cadavres traités selon les méthodes et sous la direction de marchands et faussaires juifs ou arabes, prétendument à la façon de l'Égypte ancienne<sup>3</sup>. Ce sont donc des cadavres récents (3, 5) ou « *mumia recens* »

2. Pour Héraclite, les *quatre éléments* – eau, air, feu et terre – sont des principes stables, mais dont les combinaisons se font et se défont sous l'action antagoniste de l'attraction et de la répulsion. Avec Hippocrate, le corps, comme tout ce qui existe, est constitué des quatre éléments. Les quatre *humeurs cardinales* sont le *phlegme* ou *pituite*, sécrété par le cerveau (élément froid), le *sang* qui vient du cœur (élément chaud), la *bile jaune* qui vient du foie (élément sec), la *bile noire* ou *atrabile* qui vient de la rate et passe dans l'estomac (élément humide). De l'équilibre des humeurs résulte l'état de santé.

3. Ambroise Paré (vers 1509–1590; Pl. I), dans le « *Discours de la Mumie* » (5) rapporte l'aventure de Guy de La Fontaine, médecin du roi de Navarre, en visite à Alexandrie en 1564 (Chapitre XIII). « ..., il ouyt dire qu'il y avoit vn Juif, qui en faisoit grand trafic :

(momie fraîche) qui auraient également servi à l'usage médicinal tant la demande de momie avait augmenté vers la deuxième moitié du xvii<sup>e</sup> siècle.

Un troisième type, résultant lui aussi d'une contrefaçon, est décrit par Appelboom (7) : « *Les grands voyageurs, découvrant la vallée du Nil aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, sont fascinés par les corps remarquablement conservés que l'on exhume çà et là. D'abord objets de curiosité, les momies ramenées en Europe deviennent vite une denrée rare et précieuse à laquelle on prête des vertus merveilleuses, thérapeutiques et surtout cosmétiques. Réduites en poudre et mélangées à des pomades ou prises en décoction, les momies humaines, en particulier les momies d'enfants ou de nourrissons, ont la réputation d'assurer une jeunesse éternelle et de guérir de nombreux maux. Rapidement, la demande dépassa l'offre et l'on se mit à fabriquer de fausses momies en privilégiant les contrefaçons de petites tailles – fausses momies d'enfants –, plus faciles à réaliser, plus aisées à transporter et plus lucratives. Les vertus médicinales n'étant attribuées qu'aux momies humaines, il restait en Égypte quantité de momies animales, du chat au cobra en passant par toutes les espèces sacrées faites de poils et de plumes, dont les faussaires tirèrent parti. Remballées "à l'antique" dans du lin moderne ou coiffées d'une tête humaine, ces dépouilles animales passaient ainsi sans difficulté pour des momies d'enfants.* »

L'exportation de momies égyptiennes vers l'Europe et leur destruction pour l'utilisation thérapeutique commencerait en fait au xve siècle, avec l'affirmation que la momie pulvérisée jouissait de propriétés curatives (2) : elle devient dès lors un remède apprécié pour de nombreuses affections. Bien qu'interdit, le trafic se poursuit, à une échelle apparemment non négligeable et spécialement avec l'Angleterre. En 1660, le médecin et écrivain anglais Thomas Browne (1605-1682) note : « *The Egyptian mummies, which Cambyses*

---

*En la maison duquel allant, le supplia de luy vouloir monstrer les corps mumiez. Ce qu'il fist volontiers, & luy ouurit vn magazin, où il y avoit plusieurs corps entassez les vns sur les autres. Iceluy priant de rechef le Iuif de luy vouloir dire où il avoit recouuré ces corps, & s'ils se trouuoient comme en auoyent escrit les anciens, és sepulchres du pays : ledict Iuif en se mocquant de ceste imposture, se print à rire, l'asseurant, & affermant qu'il n'y avoit point quatre ans, que tous lesdits corps qu'il voyoit là (en nombre de trente ou quarante) il les preparoit luy mesme, & que c'estoyent corps d'esclaves, ou autres personnes."*

*or time hath spared, avarice now consumeth. Mummy is become merchandise, Mizraim cures wounds, and Pharaoh is sold for balsams* »<sup>4</sup>.

Mais les momies dites artificielles ne proviennent pas uniquement des tombeaux de l'Égypte antique ni des contrefacteurs.

- Quelques auteurs des xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles (3) désignent comme momies les cadavres desséchés par le soleil et/ou le sable du désert et les appellent « *momies blanches* ».
- Une source importante de corps momifiés autre que l'Égypte pour les préparations médicinales à partir du xv<sup>e</sup> siècle aurait été fournie par les corps embaumés trouvés aux Iles Canaries (2, 6). Celles-ci furent envahies par les Espagnols en 1402 et ultérieurement colonisées. La population indigène d'origine inconnue, appelée **Guanche**, pratiquait la momification pour son aristocratie. Il existait vraisemblablement des milliers de momies dans des grottes des ancêtres au moment de l'occupation espagnole mais on n'en connaît plus que quelques fragments dans de rares musées. Comme en Égypte, la momification était pratiquée par des embaumeurs professionnels qui étaient des exclus. Le corps était d'abord lavé. L'éviscération était soit totale, soit le plus souvent partielle (intestins seuls), l'incision abdominale se situant juste sous les côtes. Le cerveau était retiré selon une modalité inconnue. Par la bouche, on introduisait une préparation faite de graisse de mouton et de poudres d'origines diverses. La cavité crânienne était bourrée d'un amalgame de sable, d'écorce de pin moulue et de jus de mocan (?). Il est généralement admis que les corps étaient séchés au soleil pendant au moins quinze jours; ils auraient pu être fumés la nuit. Le corps était ensuite oint de graisse de mouton, saupoudré avec un mélange provenant de pins décomposés et de pierre ponce pulvérisés; il était alors enveloppé dans des peaux de chèvre – poils en dedans – tannées avec soin et portant des signes d'identification. Placée ou non dans un sarcophage, la momie était rangée dans une grotte constituant la sépulture familiale. Comme Hérodote nous a livré les premiers secrets de la momification en Égypte, ce sont des chroniqueurs

---

4. « Les momies égyptiennes que Cambyse et le temps ont épargnées, la cupidité les détruit actuellement. La momie est devenue une marchandise, le Mizraim (terme ancien pour désigner l'Égyptien) soigne les plaies et le Pharaon est vendu comme baume ». On notera l'ambiguïté du verbe « consume », signifiant aussi bien détruire que faire usage ou consommer !

espagnols du xve siècle qui nous renseignent sur l'embaumement à Ténériffe.

Les ganches sont connus d'Ambroise Paré (5) : « *Le Seigneur de la Popelinière en son troisieme liure Des trois mondes dit, que quand les Indiens de Canarie meurent, c'est pitié des hurlemens & plaintes que font les femmes, lesquelles racontent leurs louanges d'avoir bien tué & mangé des hommes ...* ». En revanche, Paré ne parle pas de leur momification.

- Une dernière catégorie (2, 6) concerne les cadavres préservés par le gel ou dans certains types de caveaux, comme ceux de Palerme par exemple. Il ne semble pas qu'ils aient jamais fait l'objet d'une utilisation médicinale, pas plus que les momies chinoises ou amérindiennes.

Concernant les **exsudats**, il est vraisemblable (3) que leur première description claire remonte à Abd Al-Latif, savant (1162–1231) originaire de Bagdad, auteur d'une *Relation de l'Égypte*, qui fut traduite en français par Silvestre de Sacy en 1810. « *On trouve aussi dans le ventre et dans le cerveau des cadavres, de cette substance que l'on nomme momie, en très grande abondance. Les habitans de la campagne la transportent à la ville, où on la vend pour peu de chose : j'ai acheté pour la moitié d'un dirham d'Égypte trois têtes remplies de cette substance. Un des marchands de cette drogue me montra une besace qui en étoit pleine ; j'y vis la poitrine et le ventre d'un cadavre qui étoient remplis de cette momie. Je remarquai que cette matière s'étoit insinuée dans les os, lesquels s'en étoient tellement imprégnés, et en avoient été si intimement pénétrés, qu'ils sembloient eux-mêmes faire partie de la momie... Cette momie est noire comme du bitume. L'opinion la plus commune est que cette momie est un mélange de poix blanche et de myrrhe...* ». Selon Appelboom et Bluard (7), il s'agirait de *moumia* : « *Cette liqueur, qui avait la consistance du miel, était considérée comme un élixir de longue vie. Son ingrédient de base, prétendument trouvé dans les tombes égyptiennes, n'était en réalité que de la graisse de cadavre. La poudre de moumia était également commercialisée pour ses vertus revigorantes. Dans le meilleur des cas, elle était fabriquée avec des extraits prélevés sur des momies pillées et que l'on mélangeait à des pommades ou des onguents.* »

### *Les momies “supraturelles” ou “sympathiques”.*

À côté des formes concrètes, tangibles de momies énumérées ci-dessus, on voit apparaître au cours de la Renaissance, en particulier à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, une sorte de momie abstraite (3). Il s'agit d'une forme incorporelle mais néanmoins dépendante du corps, investie d'une force spirituelle, possédant un pouvoir « magnétique » selon Paracelse (1493–1541)<sup>5</sup> ou des propriétés dites « sympathiques » par les disciples de ce dernier (paracelsistes). C'est ainsi que la momie, spécialement celle préparée à partir de cadavres frais, était parfois douée d'une composante pour le moins magique.

**En résumé**, si le terme momie, désignant un produit utilisé en médecine, a bien la signification admise actuellement par l'ensemble des historiens et paléopathologistes, il est clair que toutes les momies répondant à l'acception contemporaine n'ont pas été utilisées par les apothicaires et les pharmaciens. Il est tout aussi évident que le terme est loin d'être univoque et peut aussi bien recouvrir une substance naturelle qu'une sorte de puissance magique. Cette difficulté lexicale est déjà notée dans la plus ancienne pharmacopée autrichienne connue (8). On peut y lire la définition suivante : « *Mumia : Eine Mischung aus Aloë, Myrrhe, Safran und Balsam, wie sie aus den balsamierten Leichen in Ägypten gesammelt wurde. Da diese aber auch mit Pech und Asphalt konserviert wurden, schreibt man der mumia dieselben Wirkungen wie dem piasphaltos des Diosk. (Asphalt und Theer) zu. Später kamen ganze Leichenteile als m. in den Handel, worüber Ludovicus de Bononia berichtet. Stainpeis hält es nicht für ausgeschlossen, dass schlechte Händler derartiges verkaufen.* »<sup>6</sup> Cette entrée dans les « notices pour les distributeurs », attire également l'attention

5. Paracelse utilise le terme momie dans plusieurs sens (3) :
  - le sens abstrait, supranaturel, présent dans les momies de la terre, du feu (celle d'un homme péri par le feu), de l'eau (celle d'un noyé), de l'air (celle d'un mort roué ou pendu), la plus puissante étant la momie de l'air ;
  - la « *liquor mumiae* », sorte de quintessence, de force vitale répartie dans tout le corps et comparable à la sève d'un arbre ; (les quintessences furent classées dans les « *non-entia* » par J.S. Elsholtz, 1674) ;
  - l'« *axongia mumiae* » ou axonge (graisse) de momie ;
  - l'« *oleum mumiae* » ou huile de momie ;
  - la « *pinguedo de mumia* » ou matière grasse de momie ;
  - la « *mumia de medullis hominum* » ou momie de moelle humaine.
6. « Momie : un mélange d'aloès, de myrrhe, de safran et de baume, comme on le recueille à partir des cadavres embaumés en Égypte. Comme ceux-ci sont également conservés avec de la poix et de l'asphalte, on leur attribue les mêmes propriétés qu'au piasphalte de Dioscoride (asphalte et poix). Ultérieurement, des parties entières de cadavres sont



sur le fait que la signification du terme momie peut varier selon l'époque où il est utilisé.

### La momie à travers les âges

Pendant le Moyen Age (de ±800 à ±1300), la momie est un produit similaire à l'asphalte. Les premières indications que l'asphalte puisse avoir une activité thérapeutique remonteraient à Dioscoride (I<sup>er</sup> siècle après JC), le médecin grec ayant probablement suivi les armées de Néron (37–68), auteur de la célèbre *Materia Medica*, et à Pline l'Ancien (23–79). Les écrits grecs sont connus des Arabes et des Perses qui donnent à l'asphalte la dénomination de momie. Rhazès (vers 850–923), médecin et chirurgien de l'hôpital de Khorasan (Perse), considéré comme l'Hippocrate de la médecine arabe pour sa grande sagesse et sa haine du charlatanisme (9), ainsi que Constantin l'Africain (vers 1015–1089), une des gloires de l'École de Salerne, utilisent l'asphalte pour des indications précises (3), notamment en traumatologie (lésions articulaires, contusions, hémorragies).

À la fin du Moyen Age, on commence à proposer comme médicaments de la momie naturelle **et** de la momie artificielle (3). L'utilisation de cette dernière serait liée à un médecin arabe du Caire qui, publiant un traité sur l'utilisation du bitume et de la poix comme médicaments à usages interne et externe (10), affirmerait qu'en cas de « *difficulté pour se procurer du bitume, il est possible d'utiliser des corps momifiés* ». Selon Louis Guyon (? , récit de 1625), un médecin juif aurait soigné des croisés et des mahométans avec de la momie artificielle en Palestine vers le XII<sup>e</sup> siècle (3).

À cette époque déjà, les médecins égyptiens (10) classaient les momies – on remarquera qu'il s'agit ici de cadavres préservés d'une manière ou d'une autre – en quatre catégories :

- les momies dites « arabiques », préparées avec de l'aloès, du baume et de la myrrhe ;
- les momies dites « égyptiennes », conservées dans le bitume qui sont celles des gens du peuple ;

---

apparues comme momie sur le marché, ce dont rend compte Louis de Bononie. Stainpeis n'exclut pas que de mauvais marchands en vendent de pareilles » .

- les momies dites « égyptiennes artificielles », qui n'ont rien à voir avec les « vraies momies » puisqu'elles sont simplement traitées par un mélange de poix et d'épices ;
- les corps naturellement momifiés par ensevelissement et dessèchement dans le sable.

Les trois premières catégories seront largement exportées vers l'Europe, où elles entreront dans la composition de nombreuses préparations médicinales destinées à traiter une variété de maux ; on en extrayait notamment des huiles par ébullition. La quatrième catégorie paraît avoir été de peu de valeur thérapeutique, les restes réduits en poudre étant utilisés dans des problèmes digestifs.

Aux <sup>xve</sup> et <sup>xvii</sup> siècles, la momie aurait été utilisée par de hautes personnalités (11) dont le roi de France François Ier .

L'usage de la momie est clairement établi par les pharmacopées, manuels destinés aux apothicaires<sup>7</sup>, puis aux pharmacopoles et aux pharmaciens, codifiant les préparations médicinales. Ces ouvrages qui déterminent non seulement les produits et les quantités précises d'ingrédients utilisés dans une préparation mais aussi dans certains cas les prix de vente, apparaissent dans la deuxième moitié du <sup>xvii</sup> siècle (8) mais remontent plus généralement au <sup>xviii</sup> siècle, voire plus tard (13, 14). Ils n'ont qu'une portée locale, ne valant chacun que dans une région déterminée, mais leurs indications doivent être légalement respectées et sont contrôlées. Ceci va, théoriquement au moins, empêcher la pratique courante du *qui pro quo*<sup>8</sup>. On va dès lors retrouver des concordances entre drogues et registres d'apothicaires. Un exemple cité par Angenot (12) : « Le livre de comptes du *maître apothicaire et droguiste renommé, Monsieur Villers, au Croissant d'Or, vis à vis des Rds Recollets à Liège* s'ouvre en 1710. Le déchiffrement de ce vieux mémoire nous livre l'énoncé des indications les plus utilisées et dont la liste générale sera consignée dans la Pharmacopée de 1741<sup>9</sup> : *Suc de scammonée, jalapp, mercure douce, sel volatile, grains d'anis,*

7. L'apothicaire est à l'origine un préparateur/vendeur d'épices, de drogues (médicaments) et de confitures. Ces diverses activités se verront progressivement séparées pour ne plus laisser subsister que celle de pharmacopole ou pharmacien, au sens moderne du terme.
8. La technique du *qui pro quo* consistait pour les apothicaires à remplacer, dans une prescription médicale, une drogue manquante ou onéreuse par une autre, accessible dans l'officine ou moins coûteuse.
9. Dans ce texte, il s'agit de la Pharmacopée liégeoise (13). Celle-ci avait été commandée par Joseph-Clément de Bavière dès 1699 « *comme on remarque des abus par faute de dispen-*

*racine de gentiane et de scrophuleire, rhubarbe, miel rosat, agaric, eau de Spa, theriac, euphraise, antimoine diaphorétique, corne de cerf calcinée, sel polychreste, poudre de momie, réglisse, poudre de corail rouge, vitriol, teinture de castoreum, confection alkermes, quinquina, poudre de poumon de renard, lait d'amandes, poudre pectorale, poudre de vipère desséchée, pilules purgatives, médecines (lavements), etc... » .*

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, la situation se complique singulièrement avec l'idée que la momie est un moyen adéquat de « transplantation » de nature spirituelle (3). On la trouve dans les liquides organiques humains (sang extravasé, urine, sueur, expectorations, lait), dans les excréments et les phanères (rognures d'ongles et cheveux) ... comme dans l'eau souillée d'un bain ! Les paracelcistes attribueront plus spécialement aux fèces dont la couleur et l'odeur ont un caractère sulfureux – le soufre étant l'une des trois substances de base du Microcosme de Paracelse – une « *virtus mumialis* » (force « momiale »). Selon la doctrine de la sympathie, l'utilisation de produits d'origine humaine, provenant de vivants ou de morts, a joué un rôle significatif pendant cette période. L'idée d'obtenir des remèdes à partir de corps humains ne semblait nullement étrange à de nombreux médecins et pharmaciens des années 1600-1800 (15) : « *L'homme que Dieu a fait à son image dispose de vingt-quatre parties prêtes à l'usage.* »<sup>10</sup>

Pendant plus de deux siècles, la confusion déjà signalée entre momie naturelle (bitume) et momie, mélange de substances organiques d'origine **humaine** et de matières destinées à conserver les substances organiques (notamment des aromates comme la myrrhe, l'aloès et l'encens) va perdurer. Certains auteurs vont s'efforcer d'apporter de nouvelles classifications des momies, en reconnaissant tantôt cinq espèces, tantôt six. Parmi celles-ci une forme assez surprenante de « *mumia recens* », permettant d'obtenir une teinture de momie utilisée pour préparer la « thériaque de momie » : il faut se procurer le cadavre frais d'un homme qui était en bonne santé, jeune, fort et roux, de préférence âgé de 24 ans, roué, pendu ou tué par projectile. Le procédé com-

---

*saire, chacun suivant différente Pharmacie, qui varient des doses et préparations et par ainsi trompent l'espérance des Médecins... »(12).*

10. Cette phrase, écrite en vers, sert d'introduction au « *Parnassus medicinalis illustratus* » de Johan Joachim Becher (1635–1682) : « *Der Mensch / das Ebenbild / welchs Gott ist ange-nehm / Hat Vier und Zwanzig Stuck sur Artzeney bequem ...* » (3).

plet de fabrication de la teinture est décrit avec précision par Oswald Croll (1580–1609) dans « *Basilica Chymica* » (3)<sup>11</sup>.

### L'utilisation de la momie à des fins thérapeutiques.

C'est principalement au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles que les momies égyptiennes, puis les cadavres embaumés bien plus tard – en Égypte ou ailleurs – ont été utilisés comme remède. Les momies égyptiennes venaient principalement d'Alexandrie, transitaient par Venise et Lyon, avant d'être vendues dans toute l'Europe.

Que des substances capables de préserver des corps pendant des siècles puissent encore être utiles à d'autres époques ne semble pas avoir été une idée incongrue, surtout dans une période influencée par les idées de Paracelse. Savoir quelles étaient les substances les plus appropriées pour embaumer, c'était aussi une quête de protection contre la maladie et la mort. Au Moyen Âge, les Arabes commencèrent à extraire le bitume de corps humains embaumés; au cours du temps, les propriétés de l'asphalte furent transposées aux corps dont il provenait. À la Renaissance, la controverse naît à propos de la définition du terme « momie » et simultanément s'enclenche un phénomène de réflexion approfondie sur l'emploi de la momie comme médicament. Cette utilisation aura ses partisans et ses adversaires dont Ambroise Paré (5) : parmi les derniers, d'aucuns, comme L. Fuchs<sup>12</sup> (1535; Pl. I), seront tellement achar-

11. « *Eligatur Cadaver hominis ruffi, integri, recentis sine macula, viginti quatuor annorum, suspensi, vel rota contriti, vel hastati, per diem et noctem tempore sereno collectum. Hanc Mumiam, a duobus Luminaribus semel illuminatum ac constellatum, frustulatim vel assulatim conscinde, et asperge pulvere Myrrhae, et tantillo saltem Aloes (alioquin nimium amarescit) postea imbebe macerando aliquot dies in Spiritu vini, suspendatur parum ac iterum imbibatur, tandem in aere frusta suspensa siccescant, tunc assimilatur carnis fumo duratae sine foetore; et postea Spiritu vini secundum artem, vel Spiritu Sambucino Tinctura rubicundissima extrahetur. Potest etiam oleum olivarum seorsim cum concisa Mumia sicca (nam humiditas intolerabilem illum foetorem in digestionem causatur) macerari per mensem, sic tingetur, de hoc tincto oleo olivarum postea ad libitum Tincturae Mumiae potest addi antequam cum Theriaca misceatur. R[ecipe] ergo Tincturae seu Extracti Mumiae per Spiritum vini, a qua tamen Spiritus denuo abstractus sit libram semis, Theriacae Andromachi uncias ij... »*

12. Leonhart FUCHS (1501-1566), célèbre médecin et botaniste allemand, est à la botanique et peut-être à la médecine ce que son contemporain Paré fut à la chirurgie. Il étudia notamment la lèpre et les purgatifs. Il est surtout connu pour ses ouvrages de botanique (herbiers) où il corrigea de nombreuses erreurs de nomenclature. Parmi les principaux, le « *De Historia Stirpium commentarii insignes* » (1542; « Histoire des plantes

nés qu'ils baptiseront le produit « *mumia anthropophagorum* » (« momie des anthropophages ») et considéreront comme cannibales les patients qui en font usage (3, 4).

### Indications et formes de la momie naturelle

Le bitume est connu depuis la plus haute antiquité. Il sert entre autres comme mortier dans la construction dès le Ve millénaire en Mésopotamie, comme combustible et comme moyen d'éclairage, pour la construction et le calfatage des bateaux. On l'utilisa pour emmancher les outils les plus divers dès le Néolithique, pour fixer des yeux en nacre ou pierre sur les statues, pour réparer des céramiques (16), comme désodorant et désinfectant dans les temples (3). En Égypte où il était importé de la mer Morte, il entra dans la composition des baumes utilisés pour la momification, au moins depuis le Nouvel Empire (17). J. Connan propose deux hypothèses pour expliquer cette utilisation : l'effet antiseptique reconnu dès la plus haute Antiquité d'une part, le noircissement des momies d'autre part ; pour les anciens Égyptiens, le noir était en effet la couleur de la renaissance.

Mais il semble surtout avoir été une sorte de remède universel (3,16), utilisé pur ou avec d'autres ingrédients, sous forme de potions, de fumigations, de cataplasmes et d'onguents...

Selon le papyrus Ebers, daté de la neuvième année du règne d'Aménophis Ier (env. 1550 av. J.C.) mais qui serait vraisemblablement une copie d'un texte plus ancien, le bitume était utilisé par les Égyptiens pour traiter les verminoses, le prolapsus utérin et la chute des cheveux.

Les auteurs anciens, comme Celse, Pline, Dioscoride et Galien, le recommandent pour des affections multiples : chute des cheveux, abcès cutanés, inflammations oculaires, odontalgies, désordres gastriques et intestinaux, affections pulmonaires, troubles gynécologiques, douleurs rhumatoïdes et même maladies psychiatriques. Au VIIe siècle, Paul d'Égine qui étudia la médecine à Alexandrie et exerça à Rome, recommande l'asphalte pour la cicatrisation des plaies récentes.

---

mises en commentaires », dans lequel il donne à la digitale son nom latin (traduction de « Fingerhut », doigt de gant). Il recensa aussi l'important ouvrage pharmaceutique de Nicolaus Myrepsus, contenant plus de 2 500 formules de remèdes composés. Son nom passa à la postérité avec la dénomination du genre *Fuchsia*.

Chez les Perses et les Arabes, les indications de l'asphalte semblent principalement concerner la traumatologie. Mélangé à l'huile de baies de sureau (*Oleum Zambac* ou *O. sambucinum*), il conviendrait, en instillation nasale, pour traiter le « rhume de cerveau ». Selon Rhazès et Avicenne (980-1037), ses applications concerneraient aussi les maladies du cœur et de la sphère génitale, l'épilepsie, des affections cutanées comme la gale et les morsures de scorpion. Ibn al-Baïtar (1197-1248), médecin des émirs égyptiens et professeur au Caire (9), rédigea un traité de matière médicale, le *Corps des Simples*, qui contient, outre une compilation de Galien et de Dioscoride, une quantité de descriptions originales de plantes et de médicaments nouvellement introduits en médecine. Dans les otalgies, il prescrit un grain<sup>13</sup> d'asphalte dissous dans l'huile de jasmin à utiliser en gouttes auriculaires ; comme antitussif, deux grains dans du jus de cynorhodon ou de l'eau d'orge à prendre à jeûn pendant trois jours consécutifs ; contre les palpitations, un grain d'asphalte dissous dans du suc de lys ou du jus de menthe (3).

Le premier à ramener cette momie naturelle en Occident est vraisemblablement Constantin l'Africain (1015-1089), médecin de l'école de Salerne. Il paraît, en outre, avoir prescrit de la momie artificielle sous forme de sanie cadavéreuse, spécialement avec deux additifs : la *terra sigillata* (argile brûlée sous l'égide de saints ou argile portant un sceau provenant de Chypre et d'Arménie ; réf. 1) et le *Sambucinum* (sureau).

La vague de l'humanisme en Europe déclenche l'intérêt des savants, parmi lesquels les médecins, qui retournent aux sources grecques et latines et lisent les manuscrits arabes traduits en latin.

Au xv<sup>e</sup> siècle, Leonhart Fuchs (1535), un des farouches détracteurs de la momie artificielle, prescrit de la momie naturelle en lui attribuant les mêmes qualités que Dioscoride, Pline et Galien. Elle est très généralement incorporée à d'autres substances, comme vin, sirop, lait, beurre, huile... Les indications sont identiques à celles déjà citées ; en outre, inhalée, elle est utile dans les accès épileptiques. Prise avec du vin (à raison d'une demi-drachme<sup>14</sup>), elle vient à bout des aménorrhées et des coliques. Elle supprime l'odontalgie par

13. Comme les mesures linéaires ou de volume, les mesures de masse varient selon les lieux (13, 14, 19). Le grain vaut environ 50-70 mg ; il équivaut à un vingtième (14, 19) ou un vingt-quatrième (13) de scrupule.

14. La drachme équivaut à 3 scrupules, soit 60 ou 72 grains (environ 3,4 à 3,7 grammes) ; l'once vaut 8 drachmes.

application directe sur la dent douloureuse ; elle est indiquée aussi bien dans les morsures de serpent que dans les états psychiatriques, en particulier l'apathie... Ses propriétés échauffantes (grade trois) la rendent particulièrement apte à traiter les abcès, bubons et ulcères. Administrée en dehors des accès fébriles, elle guérit même la fièvre quarte, une forme de paludisme. Au xvii<sup>e</sup> siècle, on retrouve le bitume de Judée (tous les composants sont au génitif : « *Bituminis Judaici, sive Asphalti* ») comme constituant d'une thériaque (14), cet antidote dont la composition et la préparation sont extrêmement réglementées<sup>15</sup>.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, l'asphalte est considéré comme très efficace (Schrober, 1727 ; cité dans 3) pour traiter des lochies trop abondantes chez les accouchées, pour soigner les patients âgés souffrant d'hématurie liée à une lésion rénale ; en revanche, il n'est guère utile dans la gonorrhée !

Au xix<sup>e</sup> siècle, on le trouve encore cité comme « *mumia mineralis* » et comme médicament « très apprécié » (18).

Au xx<sup>e</sup> siècle enfin, l'industrie pharmaceutique introduit des substances dérivées de l'asphalte sous forme modifiée (produits sulfurés) dans certaines préparations ; pures ou en association avec d'autres substances, elles trouvent comme indications l'ulcère duodénal, les névralgies et les rhumatismes, et surtout les affections cutanées telles l'acné, l'eczéma, le psoriasis et la séborrhée. Un de ces produits était l'*Ichthyol*® dont on conservait un tube dans presque toutes les pharmacies familiales au milieu du siècle dernier.

---

15. La thériaque d'Andromaque (13, 14, 20, 21, 22) est une panacée connue depuis 2000 ans. Nicandre de Colophon, médecin, grammairien et poète vivant au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère à la cour d'Attale, roi de Pergame, nous a laissé une *Thériaque*, traité sur les morsures des bêtes sauvages, particulièrement des serpents et des insectes venimeux. Un siècle plus tard, Mithridate composa le contrepoison qui conservera son nom dans les pharmacopées (« *Mithridatium* ») et comportait 46 substances, notamment de l'opium et des herbes aromatiques. Andromaque, le médecin de Néron, compléta la formule et Criton, le médecin de Trajan, lui donna son nom définitif, celui de la bête sauvage qui guérissait des morsures et des empoisonnements. Parmi les nombreuses substances entrant dans sa composition (de 50 à 70 au moins, sauf pour la thériaque des pauvres), on note surtout les trochisques (sortes de gaufrettes) de chair de vipère. La formule de la thériaque a été sans cesse modifiée pendant les 19 siècles où elle fut en usage. Longtemps, chaque pays, chaque ville eut sa propre formule dont la réalisation était légalement surveillée. Elle quitta le Codex français en 1895. Un témoignage de son importance et de son prix nous est toujours présent dans les fameuses « *vases de monstre* » que l'on peut admirer dans nombre de pharmacies anciennes.

## Indications et formes de la momie artificielle

L'utilisation de la momie artificielle (3), à côté de celle de la momie naturelle, paraît établie dès le Moyen Age (voir plus haut) ; Guy de Chauliac (1300-1367), médecin du pape Clément VI en Avignon et chirurgien, décrit l'effet coagulant de la momie artificielle.

Les ouvrages médicaux des xv<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècles nous donnent de nombreux exemples de l'usage de la momie artificielle, par voies externe et interne, en France, Italie, Angleterre et Allemagne. Selon Pierre Belon (1553 ; cité en 3), aucune marchandise étrangère n'était traitée avec plus de soin que les corps embaumés (« *condita cadavera* ») des Égyptiens et des Juifs, considérés qu'ils étaient comme « le meilleur médicament ». François I<sup>er</sup> croyait lui aussi à ses vertus : il ne craignait aucun accident lorsqu'il portait sur lui un peu de poudre de momie mélangée à de la rhubarbe. Les courtisans l'imitèrent qui, dans toutes les chasses, voyages ou autres entreprises, emportaient un petit sac contenant un fragment de momie ou un produit considéré comme équivalent. En cas d'accident, il suffisait de mêler ce produit à du vin et de l'avalier. La momie à cette époque était à la fois amulette et remède. De manière générale, elle protégeait des calamités, apaisait les douleurs, dissolvait les caillots sanguins et, mêlée à un onguent, constituait un emplâtre approprié dans les hémorragies, les luxations, les fractures et les traumatismes abdominaux. Paracelse l'introduisait dans des prescriptions pour traiter les blessures et la conseillait aussi pour soigner la goutte.

Comme pour l'asphalte, le domaine des applications est très large : si certains auteurs la réservent à la gynécologie (prolapsus utérin), d'autres l'utilisent dans les empoisonnements, les maladies infectieuses, les rhumatismes, les hémorragies internes, les affections pulmonaires, cardiaques et digestives, les thromboses et les embolies, mais aussi dans les paralysies, l'épilepsie et l'apoplexie...

Aux xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, la littérature médicale s'enrichit de nombreux ouvrages de « *Materia medica* », décrivant non seulement les produits utilisés en médecine mais aussi leurs préparations. C'est l'époque où naissent les « Herbiers » (« *Kruydenboecken* », « *Kräuterbücher* », « *Herbals* »).



Pietro Andrea Mattioli (1501-1577), l'auteur du célèbre herbier « *Commentarii in sex libros Pedacii Dioscoridis de medica materia* » dont la première édition italienne remonte à 1544, étudia la médecine à l'Université de Padoue et pratiqua auprès du prince-évêque de Trente, le cardinal Bernardo Clesio. Il aurait proposé (3) que les cadavres des patients décédés dans les hôpitaux soient traités avec de l'aloès, de la myrrhe et du safran (« *legitime mumia* ») pour servir de médicament, après un certain délai de conservation (peut-être 2 à 3 ans). Si les indications de Mattioli sont très similaires à celles citées plus haut, les préparations se différencient par l'adjonction de nombre d'extraits végétaux : eau de marjolaine, eau de violette, eau de menthe, cumin, etc... Les « momies d'hôpital » ont vraisemblablement été utilisées jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

De nombreux médecins et pharmaciens européens du XVII<sup>e</sup> siècle prônaient l'utilisation médicinale de la momie, avec la conséquence que les pharmaciens disposaient d'une grande variété de préparations à base de momie : ils offraient e.a. des suppositoires, des baumes, des emplâtres ... À titre d'exemple, la préparation d'un suppositoire analgésique, prescription caractéristique de l'époque du Dr. Adrien von Mynsicht (1638), originaire de Brunswick (3) : « *Suppositorium anodynacium. Rec[ipe] Cymini Rutae ana Drach. 2. Mumiae transmarinae Opii Thebaici ana Drach. 1. Florum Papaveris errati Croci orientalis ana Scr. 1. Styracis calamitis Castorei veri ana Scr. Semis. Misce et fiat pulvis, qui melle excipiatur. In Epilepsia, Apoplexia, Vertigine, Sumbeth, Conglegatione, Stupore ...* »<sup>16</sup>

Au XVII<sup>e</sup> siècle toujours, on a distingué des préparations communes (vulgaires) ou peu communes. Les dernières nécessitaient de la momie égyptienne d'origine, tandis que les premières étaient élaborées avec de la « momie récente » (3).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la momie en tant que médicament se retrouve toujours dans les pharmacopées. Son indication majeure reste, comme dans la pratique de l'Orient et du Moyen Age, la traumatologie. « *On l'estime pour les contusions, et pour empêcher que le sang ne se caillebotte dans le corps* » (Pomet, 1694 ;

16. « Suppositoire analgésique. Cumin et Hortensia chacun 2 drachmes. Momie d'outremer et Opium thébaïque chacun 1 drachme. Fleurs de pavot sauvage et Safran oriental chacun 1 scrupule. Styrax et Castoreum vrai (glandes génitales de castor) chacun un demi-scrupule. Mélangez et préparez une poudre mêlée à du miel. Indications : épilepsie, apoplexie, vertige, somnolence, catalepsie, stupor ... »

cité en 3). L'origine de l'action thérapeutique de la momie est attribuée aux matériaux d'embaumement. Le cadavre est en quelque sorte emplî de leur « force et de leur vertu ». Se pose dès lors la question de savoir si les momies provenant de cadavres inconnus ne sont pas plus nuisibles qu'utiles. Peut-être vaut-il mieux utiliser la momie d'un être humain frais, sain et jeune ?

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la momie artificielle paraît avoir largement disparu de la médecine « sérieuse » en tant que remède : il subsiste quelques poches de résistance dans la médecine populaire, entre autres en Autriche et en Bavière (3). En Palestine, des médecins juifs auraient utilisé de la poudre d'os de personnes mortes dans le désert pour l'administrer à des patients, alors qu'au Maroc, elle servait de poison.

En 1924, la firme pharmaceutique Merck (Darmstadt) reprend toujours la momie artificielle dans sa liste de produits, en tous cas dans sa liste de prix de gros (3) : un kilo de *Momia vera Aegyptica* y est offerte pour 12 marks d'or ! Dans l'Index Merck de 1910, on la réservait – déjà ou encore – exclusivement à l'usage vétérinaire... ou à la peinture.

### **Indications et formes de la momie «sympathique»**

Aux effets de la momie artificielle, en particulier celle préparée à partir de cadavres frais, les disciples de Paracelse ont parfois attribué une composante pour le moins magique : la force supranaturelle capable de se manifester dans la maladie<sup>17</sup>. Ce sont les effets de la « liquor mumiae » de Paracelse (voir note 5) que ses partisans ont qualifiés de sympathiques. Il semble que l'on ait pu réaliser des « cures sympathiques » sans même qu'il y ait un contact entre le patient et le produit. La force agissante était la « sympathie » entre les corps humains et les minéraux, les plantes, les animaux et les autres humains, la relation entre l'homme et l'ensemble de la nature ou macrocosme. Selon Paracelse, le médecin devait traiter corps et âmes et les ramener à l'unisson de la nature : était en bonne santé celui qui conservait ou retrouvait cette harmonie.

Paracelse est le père de la « théorie des signatures » : toute chose porte en soi un indice de son utilité ; en fonction des symptômes particuliers, à toute maladie correspond un remède spécifique. Selon lui, les semblables sont trai-

17. On ne peut s'empêcher de rapprocher cette conception de l'effet *placebo*.

tés par les semblables (« *Similia similibus curantur* ») : c'est ainsi que l'ictère peut bénéficier de la chélidoine (fleurs et suc jaunes), les affections du poumon de la pulmonaire (forme similaire), les maladies oculaires de l'euphrase (taches noires sur la fleur), toujours appelée « casse-lunettes ». Dans le même esprit, un cadavre qui avait été, avant la mort, imprégné et animé par une âme, devait – à l'opposé des substances inorganiques et des plantes – pouvoir exercer un effet supranaturel et transmettre sa force à un patient. Les corps de ceux qui étaient très affaiblis avant leur décès (vieillards par exemple) possédaient peu de force vitale transférable (« La vertu du malade est faible », disait déjà Avicenne) ; à l'inverse, les dépouilles d'hommes morts dans la force de l'âge en contenaient beaucoup. Le corollaire de cette pratique se justifiait tout aussi bien : certaines parties d'un corps humain vivant pouvaient être utilisées pour opérer une « transplantation », suffisante pour assurer la guérison. La transplantation était réalisable selon plusieurs modalités. Un produit d'excrétion du patient, ses rognures d'ongles ou quelques cheveux devaient être éloignés le plus rapidement possible, cette rapidité conditionnant celle de la guérison. Si les déchets étaient dévorés par un animal, la maladie était transplantée. De manière analogue, on pouvait suspendre au-dessus de la partie malade le médicament dont la signature ou la qualité était appropriée : la maladie passerait dans le remède. L'aimant<sup>18</sup> jouait un grand rôle dans ces transmissions en tant que lien entre le patient et l'objet du transfert.

L'application de chair animale, encore chaude et saignante, sur des abcès pendant 24 heures et ensuite jetée aux corbeaux, opération éventuellement renouvelée le jour suivant, relève de la même philosophie.

Les cures sympathiques étaient aussi réalisées avec de la momie dont on faisait des talismans ou des amulettes.

18. Paracelse a non seulement écrit « *De mumiae arcanis* », les arcanes étant des remèdes secrets, mais il a aussi considéré les vertus de l'aimant dans son « *Herbarius* » (23). « ... Les anciens humoralistes ont beaucoup parlé des quatre humeurs, ce par quoi ils ont introduit l'erreur dans la médecine. Moi je dis que l'influence des astres nous donne une plus profonde compréhension des maladies que ne le permettent les humeurs. Mais comme ils ne savent jouer que de leur violon, il n'y a, d'après eux, que les humeurs. L'expérience prouve que l'aimant attire toutes les maladies de Mars de leur lieu vers un autre, ainsi que l'excrément qui en provient, et tout à sa juste place. À présent, il est inutile de vous montrer ce que sont ces maladies : ce sont celles que l'aimant indique en les attirant à lui ; comme il tire le fer et l'acier... » La pierre-à-aimant a, elle aussi, servi d'amulette pendant plusieurs siècles. On se rappellera également que la pierre vénérée à La Mecque sous le nom de Ka'ba est une pierre-à-aimant d'origine météoritique (24).

## Quelques préparations contenant de la poudre de momie (artificielle)

Pour repérer la momie dans les pharmacopées anciennes, il faut consulter l'entrée des Simples, c.à.d. des ingrédients purs. Dans la Pharmacopée anversoise de 1661 (14), on la trouve en début d'index avec nombre de produits qui nous paraissent totalement incongrus comme le crâne d'homme décédé de mort violente (sa force est intacte; voir la momie sympathique), la corne de cerf, le poumon de renard, les bézoars, le grenat et l'émeraude, le corail rouge et le corail blanc, ... bref, un amalgame de choses plus ou moins étranges, voire repoussantes, qu'on a souvent trouvé dans des préparations de la médecine dite primitive. Plus généralement, on trouve la momie sous la dénomination « Simples » mais dans la subdivision « *Animalia, Eorum partes & Excrementa* » comme dans la Pharmacopée amstellodamoise de 1636 (25).

Dans les recettes, la momie est le plus souvent désignée comme *Mumiae* (génitif de *mumia*) mais on trouve aussi le terme *Mumiae transmarinae*, momie d'outre-mer, par exemple dans la préparation du *Balsamum Vulnerarium* (Baume Vulnéraire; réf. 14) ou dans celle des suppositoires analgésiques (voir note 15). S'agit-il d'un moyen subtil de distinguer la momie commune de celle qui ne l'est pas ?

Une difficulté non négligeable tient au fait que les Pharmacopées sont des ouvrages qui n'ont force de loi que dans un territoire donné et souvent assez restreint. Là où l'autorité communale prend l'initiative d'ordonner leur rédaction comme aux Pays-Bas et en France, la pharmacopée est spécifique de la ville. Émanant du Prince pour la Pharmacopée liégeoise de 1741, elle uniformise les prescriptions de tout un pays (12) et est rendue obligatoire « à tous les Médecins et Apoticaire de notre Cité, Pays de Liège et comté de Looz ... à peine d'une amende de dix florins d'or... » Même à Maastricht, l'article VIII des « *Wetten oft Statuyten van het toekomstende Broederschap der Apothekers en Drogisten te Maastricht* » stipule que la Pharmacopée liégeoise devra être scrupuleusement respectée dans toute la ville. Si l'uniformisation des pratiques pharmaceutiques est un bien – surtout pour les patients ! – il n'en reste pas moins qu'elle demeure très localisée et que certaines recettes, identiques dans leur composition et leur dosage, portent des dénominations différentes selon les lieux. C'est par exemple le cas pour l'*Emplastrum contra Rupturam*

d'Anvers (14) et l'*Emplastrum ad Rupturas Ferneli*<sup>19</sup> d'Amsterdam (25). À ma connaissance, la difficulté liée à des dénominations variables selon les pays – même européens – n'a pas encore disparu de nos jours! Je citerai donc uniquement des prescriptions reprises de la Pharmacopée anversoise (14).

L'*Emplastrum Apostolicum* contient une vingtaine de produits dont de la momie à raison d'une drachme et demie, soit 5,4 grammes. La tentation est grande de savoir ce que représentent ces 5 grammes dans la masse de la préparation : moins d'un pourcent (0,767 %) ! Quant au prix de vente de l'emplâtre, il est de 6 florins l'once et la quantité de momie utilisée permet d'en fabriquer environ 25. Il est vrai que la préparation paraît ardue car elle se prend aisément en grumeaux. À titre de comparaison, prenons l'onguent *Aegyptiacum* qui ne contient pas de momie et ne comporte que 4 ingrédients. Pour une once préparée, le prix de vente est de 1,5 florin, soit un rapport de 4 à 1 : on ne peut pas affirmer que la momie soit très onéreuse ! D'autant que le lapis lazuli préparé vaut lui 10 florins la drachme ou 80 florins l'once. Dans les simples, on ne peut malheureusement trouver le prix ni de la momie, ni de l'asphalte.

L'*Emplastrum D. Ceruini* contient lui aussi de la momie à raison d'une demi-drachme pour près d'un kg de produit fini : la proportion de momie est cette fois de l'ordre de 2 : 1000 mais le prix de la préparation n'est pas noté en (14).

L'*Emplastrum Oppodeldoch, siue stipticum Paracelsi*<sup>20</sup>, n'est pas davantage coté. La momie y intervient à raison d'une once soit 3,58 pour cent.

L'*Emplastrum contra Rupturam* contient deux onces de momie et, à côté de nombreux simples, une livre et demie de poix. L'emplâtre préparé doit être assez consistant. Si la Pharmacopée anversoise ne donne aucune indication, nous en trouvons en revanche une dans le traité « *Les Maladies des Femmes Grosses et accouchées* » (27). Mauriceau y fait référence aux « *hernies ou descentes des petits enfans* » mais non sans scepticisme vis-à-vis de l'efficacité de l'em-

19. Fernel (1487-1558) fut le médecin de Diane de Poitiers et d'Henri II, astronome, physiologiste, mathématicien et savant en toutes sciences (29) ...

20. On retrouve ce baume sous la dénomination « *Opodeldoc* » dans une pharmacie de voyage fabriquée pour Sir Henry Dawkins (1724-1814) et son épouse, Lady Juliana Coleyar. Cette préparation, utilisée pour traiter les foulures et les meurtrissures, fait toujours partie en 1887 des produits jugés utiles dans une pharmacie de famille ou de voyage (« *Cox's Companion to the Family Medicine Chest* » ; réf. 26).

plâtre : « *Quelques-uns avant que d'appliquer le bandage, bassinent le lieu avec eau de forge, puis y mettent l'emplâtre contra rupturam ; mais cela sert peu en cette rencontre, où le seul bandage peut suffire, pourveu qu'il soit bien appliqué.* »

La recette du *Balsamum Vulnerarium* stipule qu'il faut de la momie d'outre-mer : une once et demie est requise pour plus de 7 livres d'ingrédients soit une concentration de l'ordre de 1,7 pourcent. Son prix est de 18 florins l'once. La thériaque, l'antidote universel, vaut quant à elle 16 florins l'once.

Ce bref parcours à travers l'arsenal thérapeutique anversoïis du XVIII<sup>e</sup> siècle (14) suggère quelques réflexions. À cette époque, les autorités qualifiées de la ville d'Anvers acceptent l'incorporation de bitume dans certaines préparations comme la thériaque et le mithridate mais n'autorisent apparemment pas l'utilisation de la momie artificielle par voie interne : les préparations citées sont toutes réservées à l'usage externe. La concentration de momie reste très modérée, voire faible, dans les produits finis. Il est malheureusement impossible de dire si le prix des préparations est lié en quelque manière à la quantité ou peut-être à la qualité de la momie utilisée.

## **Le prix de la momie en tant que médicament**

### *La momie naturelle*

Elle a de tout temps été un produit précieux et cher (3, 16). La plus onéreuse aurait été récoltée sous contrôle étatique dans la province perse du Farsistan. Le produit trouvé dans un lieu dit « Tsjenpeh » ou « Tsjam peh » en Perse coûtait quatre fois son poids en argent. Il aurait été identique à la momie égyptienne « vraie » qu'on extrayait des momies égyptiennes artificielles et des dépouilles des souverains arabes. Ce bitume fut vendu comme « *mumia aegyptiaca vera* » sur les marchés européens et dans les pharmacies.

En 1791, le prix d'une once (environ 30 grammes) aurait été de 1000 taler (3). Cette drogue, particulièrement prisée en traumatologie puisqu'elle était censée guérir les fractures et les blessures en 24 heures mais également utilisée par voie interne, était réservée à des cercles très choisis car elle constituait un cadeau d'état offert par le roi de Perse à d'autres têtes couronnées. L'impératrice de Russie Catherine II en reçut une once dans un écrin d'or et Louis XIV

aurait réussi à en obtenir deux cassettes par l'entremise de l'ambassadeur de Perse. En 1809, le Shah d'Iran en aurait envoyé au roi d'Angleterre.

La qualité de l'asphalte n'était pas identique dans toutes les régions de provenance. C'est ainsi que la momie naturelle venant de Lar, tout près du Golfe persique, aurait été considérée comme peu active à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle parce qu'elle ne guérissait pas les fractures en cinq à six jours ! Son prix s'en ressentait : l'once se serait vendue deux louis d'or.

### ***La momie artificielle.***

Celle-ci semble avoir eu bien moins de valeur que le bitume (3) : en 1566, une momie égyptienne originale entière se serait vendue à Paris pour 10 écus d'argent. Dans les pharmacies européennes, où elle était vendue en fragments, sous forme d'essence, d'extrait ou de sel, elle aurait valu de 1 à 3 groschen (pièces de 10 pfennigs) le lot, soit la demi-once (19), entre 1609 et 1766.

Les interdits sur l'exportation de la momie semblent avoir affecté occasionnellement son prix de vente (3). La preuve en est qu'un médecin de Winterthur en Suisse, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, fut autorisé par décision municipale à augmenter ses honoraires car « *le médicament essentiel pour traiter ses patients* – à savoir la momie égyptienne – était devenu très onéreux ».

Rappelons aussi que le firme Merck proposait toujours de la momie sur sa liste de prix de gros en 1924 (12 marks d'or le kg). Bien plus près de nous, en 1973, on aurait encore vendu de la momie égyptienne dans une pharmacie de New-York pour un peu plus d'un dollar US le gramme (3). On ne peut s'empêcher de se demander si le magazine publiant cette information était daté du 1<sup>er</sup> avril.

### **La bataille de la momie**

Comme Hernani, la momie fit l'objet de controverses. La première porte sur la détermination de ses qualités, la seconde sur son utilisation et son efficacité. Aucun des deux problèmes ne reçut une réponse univoque avant sa disparition complète des pharmacopées.

Comme le marché du xv<sup>e</sup> siècle était submergé de momies dites égyptiennes, il devint nécessaire de s'accorder sur des critères de choix pour déterminer quelle momie était la plus efficace du point de vue de la thérapeutique (3). Pierre Belon (1553) rapporte que pour une réunion de médecins, de pharmaciens et de marchands à Montpellier, on collecta dans toutes les pharmacies de nombreuses dépouilles se distinguant nettement par l'aspect, la couleur et l'odeur. L'un voulait se baser sur la couleur et l'odeur, l'autre sur l'odeur et le goût<sup>21</sup>. D'aucuns ont considéré comme fausse une momie sombre, lourde et peu friable, comme vraie une momie rougeâtre, légère, grasseuse et d'odeur déterminée. Pour d'autres encore, il fallait « *choisir la Momie nette, belle, noire, luisante, d'une odeur assez forte et qui n'est point désagréable* » (Lémercy, 1714; cité en 3).

Un aspect complémentaire de ces discussions porte sur le fait de savoir quel bénéfice la momie était susceptible d'engendrer. Dès le xvii<sup>e</sup> siècle (3), certains auteurs défendaient le point de vue qu'en tant que remède, la « chair » était de peu de valeur, contrairement aux « aromates » qui avaient été utilisés pour l'embaumement – comme la myrrhe, l'aloès, la canelle, l'encens et autres produits rares à l'époque en Europe – qu'on pouvait en extraire. Il était donc indispensable de choisir uniquement des momies traitées avec ces substances précieuses, d'exclure les « momies blanches » ainsi que celles qui auraient perdu leur activité à la suite de transports trop longs ou de séjours prolongés dans des climats défavorables. Pourtant d'autres auteurs défendaient l'idée qu'il fallait absolument renoncer à une telle source de remèdes : malgré les oppositions qui se manifestèrent dès le xv<sup>e</sup> siècle, certains médecins restaient convaincus de l'utilité de la momie. La pensée de l'époque était en effet fortement influencée par les théories de Paracelse et l'idée que les liens de sympathie entre toutes choses et êtres dans le cosmos pouvaient jouer un rôle en médecine.

Parmi les opposants très précoces de l'utilisation médicinale de la momie dite égyptienne – et ils ne paraissent pas rares – le plus virulent, avec Leonhart Fuchs, professeur à Tübingen (3, 4) – est vraisemblablement le chirurgien Ambroise Paré (5). « *Il ne se faut donner merueille, si en ce traicté des Contusions*

21. Au début du xxe siècle, on peut encore lire dans un dictionnaire Larousse (28) à l'entrée Momie : « ...La couleur en est d'un brun foncé, souvent noire et luisante; le corps, dur et sec, répand une odeur aromatique particulière et *a un goût amer...* ». Ce dernier est vraisemblablement dû à l'aloès.



ie n'ay faict **aucune mention de la Mumie**, pour en donner à boire ou à manger, comme font la plus part des Medecins & Chirurgiens, **parce qu'elle ne vault rien**, ce que je prouueray par ce present Discours. » Le ton est donné d'emblée. Plus avant dans le Discours : « On dit que la Mumie, dont on a vsé iusques auiourd' huy, est venüe de là (d'Egypte): à raison d'un mastin Medecin Iuif, qui par vne brutalité auoit escrit, que ceste chair ainsi confite & embaumee seruoit grandement à la curation de plusieurs maladies, & principalement aux cheutes & coups orbes & meurtrisseures, pour garder que le sang ne caillebotast & co(n) gelast dedans le corps : qui a esté cause que lon les tiroit furtiuement, ou par argent, hors des tombeaux. Ce qui semble chose fabuleuse, par ce que les nobles, riches, & anciennes maisons n'eussent iamais enduré pour rien du monde, que les sepulchres de leurs parens & amis, desquels ils estoyent tant curieux, fussent ouverts, & les corps emportez hors de leurs pays, **pour estre mangez des Chrestiens**, & disent qu'ils ne sont dignes de manger de leurs corps... » Il termine le chapitre avec autant de fougue qu'il a commencé le Discours : «Autres tiennent, que la Mumie se fait & façonne en nostre France & que lon desrobe de nuict les corps aux gibets, puis on les cure ostant le cerueau & les entrailles, & les fait on seicher au four, puis on les trempe en poix noire : apres on les vend pour vraye & bonne Mumie, & dict on les auoir achetez des marchands Portugais, & auoir esté apportez d'Egypte. Mais qui voudra rechercher, comme i'ay fait, chez les Apoticaire, on trouuera des membres & portions des corps morts, voire de tous entiers, estre embaumez de poix noire, lesquels sentent vne odeur cadauereuse. Néantmoins ie croy qu'**ils sont aussi bons les vns que les autres**. » L'addition dans la marge précise : « **car tout n'en vaut rie(n)** ... Mais le faict est tel de ceste **meschante drogue**, que non seulement **elle ne profite de rien aux malades**, comme i'ay plusieurs fois veu par experience à ceux, ausquels on en auoit fait prendre, ains leur cause grande douleur à l'estomach, avec puanteur de bouche, grand vomissement, qui est plustost cause d'esmouuoir le sang, & le faire d'avantage sortir hors de ses vaisseaux, que de l'arrester ».

Deux siècles plus tard, la bataille n'est pas réglée : une nouvelle hypothèse voit même le jour (J.A. Gladbach, 1735; cité en 3), que la momie serait capable de **propager** des maladies plus graves que celles qu'elle devrait amender (« *no-centissimum venenum* », le poison le plus nocif) ... tout en emplissant les poches des apothicaires.

La momie – naturelle et/ou artificielle – a certes fait partie durant quelques centaines d'années de l'arsenal thérapeutique où se rencontraient les substances les plus inattendues, précieuses comme le lapis lazuli et l'émeraude, répugnantes comme le poumon de renard et le crâne d'homme décédé de mort violente. Ce n'est qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle que toutes ces « drogues » évocatrices mais très généralement inefficaces, voire nocives, vont définitivement disparaître des pharmacopées avec l'avènement de la chimie scientifique.

### *Les contenants*

Tout collectionneur de vases de pharmacie rêve de posséder quelques céramiques portant une inscription originale et de faire voisiner l'huile de grenouilles (« *Oleum Ranarum* »), l'huile de scorpions (« *Oleum Scorpionum* »), voire l'*huile des petits chiens*, une préparation aussi peu attrayante que celles de momie selon nos vues actuelles et qui serait due à Ambroise Paré<sup>22</sup> (28). De manière analogue, tout visiteur de pharmacie ancienne se réjouit – voire se gausse – d'une inscription apparemment peu orthodoxe à son sens. Que peut découvrir l'égyptophile et pharmacophile averti (pardonnez-moi ces barbarismes) ?

À tout le moins, le connaisseur pourra-t-il apprécier les vases à thériaque (*Theriaca Andromachi* ou Thériaque d'Andromaque) ou les vases à mithridate (*Mithridatium Damocratis*), contenant l'une et l'autre quelques traces de bitume parmi leur soixantaine ou plus d'ingrédients. Ces vases de grande dimension servaient à conserver pour plusieurs mois les préparations confectionnées hors de l'apothicaire sous contrôle officiel et réparties ultérieurement entre les membres de la corporation des apothicaires.

Mais les inscriptions « Momie », « Mumia vera » ou toute autre comportant « **le** » mot sur une céramique ? D'après les livres et des conservateurs de pharmacies anciennes, cela paraît peu vraisemblable. Rappelons que la momie

22. « *Balsamum contra Sclopetorum vulnera Ambr. Parei. R[ecipe] Catellos duos, Lumbricorum terrestrium lib. j. Olei liliorum lib. ij. Therebinthinae 3 vj, Aquae vitae 3 j. ff. Balsamum siue Linimentum* » (Baume contre les blessures d'escopettes d'Ambr. Paré. R. Chiots 2, Vers de terre 1 livre. Huile de lys 2 livres. Thérébentine 6 onces, Eau de vie 1 once. Pour faire un baume ou une liniment). « *LE MESLANGE. Il faut faire bouillir les deux petits chiens & les vers de terre, purifiés comme il a été dit en l'huile d'iceux, jusques à ce que toute l'humidité superflue soit consumée, puis couler l'huile & sur un feu doux & lent, y mesler la Therebentine & l'eau de vie...* »

égyptienne est un cadavre desséché et, donc par définition, un produit sec. Or, les céramiques servaient à conserver des préparations liquides ou sirupeuses. Pour la conservation des produits secs<sup>23</sup> (plantes, fleurs, écorces, gommes, cornes, ongles, os et autres), on utilisait des boîtes en bois, rectangulaires ou cylindriques, regroupées à des niveaux précis des rayonnages (30). Ces boîtes étaient appelées *layes* ou *laies* au xive siècle, par analogie avec les boîtes renfermant les soupapes de l'orgue. Les plus petites étaient dénommées *silènes*. Dans le prologue de *Gargantua*, Rabelais (1483?-1553) qui assimila toute la science de son temps, écrit : « *Silènes estoient iadis petites boytes, telles que voyons de présent es boutiques des apothicaires, painctes au-dessus de figures joyeuses et frivoles ... mais au-dedans, l'on réservait les fines drogues comme baulme, ambre gris, amomon<sup>24</sup>, muscq, zinette, pierreries et aultres choses précieuses* ». L'usage des boîtes en bois s'est prolongé et répandu dans toutes les apothicaireries ; il s'est maintenu très longtemps en Allemagne et dans le nord de l'Europe : il répondait à la nécessité de maintenir au sec les plantes ou autres matières hydrophiles (30). Avec l'apparition d'apothicaireries couvertes de boiseries au xviiie siècle, les produits secs vont aussi trouver leur place dans les tiroirs des meubles de rangement. C'est donc du côté des boîtes en bois et des tiroirs d'apothicaireries que l'on peut espérer trouver la dénomination « momie » (Pl. II).

De fait, en parcourant de nombreux ouvrages consacrés aux pots d'apothicaires, je n'ai pu découvrir aucune céramique destinée à contenir de la momie. En revanche, on peut trouver quelques exemples de superbes boîtes en bois peint. Ainsi, le numéro 196 de la Collection Montagut (24) correspond à une « *RARE BOITE en bois, inscription bicolore : MUMIAE* », d'origine allemande et datant du xviiie siècle. Le *Deutsches Apotheken-Museum* d'Heidelberg (Allemagne), présente un ensemble de vases de la fin du xviiie siècle provenant de la Löwen-Apotheke Offenbach parmi lesquels on trouve un pot en bois peint avec l'inscription « *MÜMIA* » et un autre de la même série destiné à contenir et contenant toujours du corail blanc. On trouve un autre exemple de boîte en bois peint (3) du xviiie siècle dans la collection du Købstadmuseet d'Århus (Danemark) avec l'inscription « *MUMIA VER.* ».

23. Le terme « drogue » couramment utilisé dans la pharmacie ancienne pour désigner toute substance à activité médicinale vient du néerlandais « *droog* », sec.

24. L'amomon est le fruit d'un arbre odoriférant qui croît dans les Indes occidentales ; la zinette n'est autre que la la sécrétion de la civette, à l'odeur de musc.

Quant aux tiroirs, ils ne sont pas absents de la liste mais font partie d'un ensemble : dans l'ancienne pharmacie « Zur Krone » (1812) à Ulm, reconstituée au Musée de la Pharmacie d'Heidelberg (15), on observe dans le rayonnage en cerisier un tiroir marqué « *Mumia* ».

Ce bref relevé est sûrement loin de constituer une liste exhaustive des exemples possibles : il témoigne simplement du fait que la momie fit assurément partie de l'arsenal thérapeutique pendant de longues années.

Contrastant avec la rareté des beaux objets, les flacons de verre tardifs (XIX<sup>e</sup> et même XX<sup>e</sup> siècles) paraissent bien plus répandus, mais leurs qualités esthétiques ne sont guère remarquables (Pl. III). Les étiquettes sont en papier, de modèles courants, l'inscription est manuscrite comme sur le flacon appartenant à la collection de l'Institut de Pharmacie de l'Université de Liège (12) ou celui provenant de la Marien-Apotheke de Neuhaus a/ Inn. Le musée de Århus en possède plusieurs exemplaires recueillis dans des pharmacies vers le milieu du siècle dernier, avec bouchons de liège ou de verre (3), dont l'inscription est imprimée ou dactylographiée. Ces derniers flacons contiennent un produit brunâtre, inodore ou d'odeur aromatique. On peut se poser la question de savoir si cette matière n'était pas originellement conservée dans des tiroirs aujourd'hui disparus.

Si l'on est un passionné de majoliques, on sera peut-être tenté par un objet portant l'inscription « *Onguent Aegyptiac* » ou « *Egyptiac* », « *Unguentum Aegyptiac(um)* ». Malgré son nom évocateur, il s'agit d'un remède à usage vétérinaire ne comportant que quatre ingrédients (rouille ?, alumine, miel et vinaigre de vin ; réf. 14). Il a été essentiellement utilisé pour traiter les abcès et les ulcères des chevaux et plus généralement, toutes les tumeurs inflammatoires des animaux domestiques (31).

## **Autres utilisations de la “momie”**

### ***La papeterie***

L'utilisation médicale n'est qu'un des avatars des momies. La révolution industrielle va leur trouver de nouvelles fonctions. Au XIX<sup>e</sup> siècle, un industriel du Maine, Augustus Stanwood, achète plusieurs tonnes de bandelettes pour en faire du papier : elles s'avèrent insatisfaisantes pour la fabrication de

papier blanc et sont transformées en papier d'emballage. Mais les emballages de Stanwood sont incriminés lorsqu'éclate une épidémie de choléra et la production de papier est arrêtée (9). Une version légèrement différente est donnée par A. Cockburn (2) : vu la fourniture insuffisante de chiffons, les manufactures de papier du Canada ont importé des milliers de momies pour utiliser leurs bandelettes; on ignore ce qu'il est advenu des corps.

### ***La puissance mécanique***

En 1869, Samuel Langhorne Clemens, dit Mark Twain, conte dans « *Innocents Abroad* » (*Les Innocents en voyage*) que les momies sont enfouies par pelletées dans les brasiers des locomotives (9); il aurait entendu un mécanicien s'écrier : « *Sacrés plébéiens, comme ils brûlent mal ! Passe-moi donc un roi !* »

### ***La peinture***

Selon plusieurs lexiques et encyclopédies (cités en 3), la momie, vu sa teneur en graisse et sa couleur, aurait fourni aux peintres des dégradés de brun bien plus subtils que les terres d'ombre. Il suffisait de la diluer avec de l'huile sèche ou un vernis de bonne qualité. L'index Merck III de 1910 cite également l'extrait de momie (3) pour son utilisation technique : elle aurait permis l'obtention de tons lasurés dans la peinture à l'huile.

### ***La pêche***

La seule référence trouvée pour cet usage est le *Discours de la Mumie* d'Ambroise Paré (5) : « ... *Les pescheurs vsent d'appas pua(n)ts pour allicher les poissons : à ceste cause ils vsent de Mumie, par-ce qu'elle est fort puante... Et i'esperere qu'apres auoir entendu par cest escrit la bonne drogue que c'est que la Mumie, ils (les apothicaires) n'en voudre(n)t tenir à leurs boutiques, ny la plus vendre qu'aux pescheurs pour prendre les poissons...* »

### ***La fauconnerie***

La toile (www) réserve parfois des surprises, comme celle de trouver l'usage de la momie en fauconnerie et en pratique vétérinaire (31). La fauconnerie est « *l'art de dresser & de gouverner les oiseaux de proie destinés à la chasse. Depuis l'invention de la poudre on se propose dans cette chasse la magnificence &*

*le plaisir plutôt que l'utilité ; le grand appareil qu'il exige ne convient qu'à des grands, & même à des grands desoeuvrés » (32).*

La lecture des commentaires (31) nous révèle qu'une drogue dite momie est utilisée au Pakistan et qu'elle est censée accroître la capacité de chasse de certains faucons, mais que tout surdosage peut leur être fatal, surtout chez les faucons pèlerins. Des examens effectués à l'Institut d'Anthropologie et de Génétique humaine à l'Université de Munich auraient mis en évidence les caractéristiques végétales du produit (rhizome d'*Acorus calamus* L. ou *A. gramineus* Soland). Une fois encore le même problème resurgit : de quel produit s'agit-il lorsqu'on parle de momie ? En effet, la momie d'Asie centrale serait un produit percolant à travers les parois de grottes situées à 2000-3000 mètres d'altitude ; ce pourrait aussi être un produit de sécrétion d'une abeille sauvage, un type de bitume ou de cire minérale, la résultante de la fermentation d'excréments animaux ou d'autres transformations encore... Cette interrogation date du 12 février 2000 !

Il n'en reste pas moins que l'utilisation de momie en fauconnerie est mentionnée dans une célèbre encyclopédie (33) : « *Remède administré sous forme de pilules aux oiseaux blessés. (La momie était fabriquée avec un autour dépouillé, séché dans du sable et conservé pendant un an au moins)* ». On en revient ainsi à l'origine animale de la momie !

### **En manière d'épilogue**

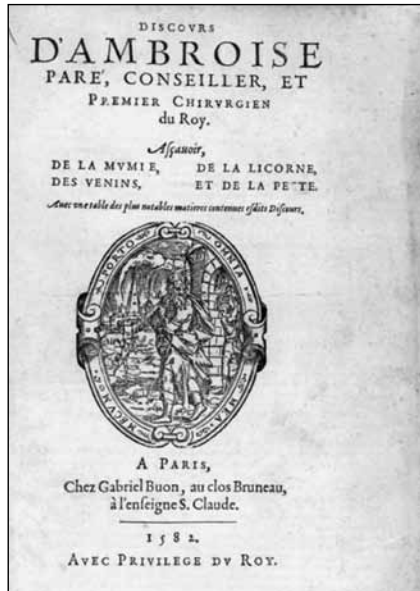
Le terme momie m'est apparu, au cours de cette recherche, comme une sorte de « *deus ex machina* », représentant de nombreux concepts, tantôt tangibles, tantôt fantasmagoriques. Que le corps médical y ait fait appel pour traiter pratiquement tous les maux possibles ne fait guère de doute. Aujourd'hui, la notion de panacée a certes disparu, mais chacun reste à l'affût du médicament miracle qui serait plus que symptomatique et guérirait vraiment une affection. Dès qu'une découverte scientifique potentiellement prometteuse est annoncée dans la presse spécialisée, les médias s'en emparent et laissent espérer monts et merveilles avant qu'une application pratique éventuelle ne soit sérieusement envisageable. Les déconvenues ou/et les risques sont alors vite oubliés, sauf par ceux qui en sont victimes. La psychologie fondamentale de l'*homo sapiens* semble évoluer moins vite que ses prouesses technologiques...

En ce qui concerne l'utilisation de la momie, définie comme un corps préservé de la destruction, elle entre sans doute dans la quête d'éternité et de jeunesse sans fin qui demeure un des espoirs de l'humanité. Certains aujourd'hui font appel à la cryopréservation, imaginant une possibilité de guérison au sortir de leurs frigidaires. D'autres attendent (presque) tout des hormones de jeunesse, voire de la toxine botulique pour au moins simuler une apparente jeunesse. Les mythes ne meurent pas mais les moyens mis en œuvre pour les matérialiser changent. Pourtant, raison il faut se faire : le potentiel de régénération des cellules humaines saines n'est pas infini, la mort est inscrite dans le code génétique de la vie. En fin de compte, comme l'écrit le poète, « *Il vient de ce côté du monde, un grand mal violet sur les eaux. Le vent se lève. Vent de mer. Et la lessive part ! comme un prêtre mis en pièces...* » (*Anabase*; Saint-John Perse).

### **Remerciements.**

Je voudrais exprimer mes remerciements à Madame M.-C. Bruwier, égyptologue au Musée royal de Mariemont, qui, après une rencontre fortuite devant la collection de vases de pharmacie de la Salle Couvreur (UCL, Louvain-en-Woluwe), m'a proposé d'écrire ce mémoire. Je désire aussi remercier ma petite-fille Marie qui m'a encouragée à accepter cette invitation et qui s'est informée, avec une conscience toute professionnelle, de l'avancement de mes recherches. Je voudrais enfin exprimer toute ma gratitude aux bibliothécaires et documentalistes du Deutsches Apotheken-Museum (Heidelberg) et tout spécialement à Madame Hass, pour leur disponibilité et la générosité avec laquelle ils m'ont donné accès à leurs sources d'information.

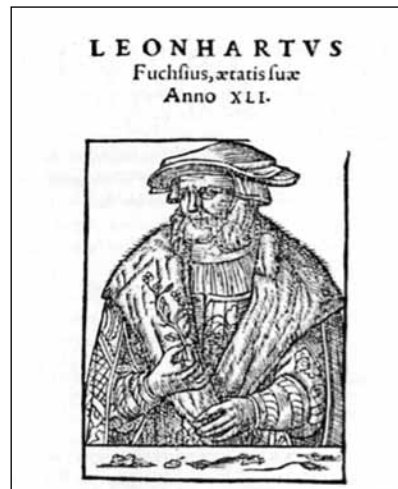
## Planche I



*Page de titre de la dernière oeuvre importante d'Ambroise Paré, publiée en 1582, dans laquelle il s'oppose autant à l'utilisation médicinale de la licorne que de la momie*



*Ambroise Paré : frontispice de l'édition ci-dessus. (On note le dessin très marqué de l'artère temporale).*



*Leonhart Fuchs : frontispice de Plantarum effigies, B. Arnoullet, Lyon, 1551.*



## Planche II



*Boîtes en bois de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Collection du Deutsches Apotheken-  
Museum, Heidelberg.*



*Boîte en bois du XVIII<sup>e</sup> siècle portant une  
inscription bicolore (Allemagne; réf. 24).*



*Détails des rayonnages en cerisier de l'ancienne  
pharmacie « Zur Krone » à Ulm (1812; réf. 15).*



## Planche III



*Série de flacons de verre contenant, de part et d'autre du sang de bouquetin, de la momie d'Égypte et du bitume de Judée (Collection de l'Institut de Pharmacie de l'Université de Liège ; d'après 12).*

## Références

- (1) *The Pharmacy Windows on History*. Edited by R. PÖTSCH, Éditions Roche, F. Hoffmann-La Roche AG, Bâle, Suisse, 1996.
- (2) *Mummies, Disease, and Ancient Cultures*. Edited by A. and E. COCKBURN (Abridged edition), Cambridge University Press, Cambridge, 1980.
- (3) MEYER-HICKEN, B.R. – *Ueber die Herkunft der Mumia genannten Substanzen und ihre Anwendung als Heilmittel*. Inauguraldissertation zur Erlangung der Doktorwürde des Fachbereiches Medizin der Christian-Albrechts-Universität zu Kiel, Kiel, 1978.
- (4) SCHELENZ-CASSEL, H. – *Mumia vera Aegyptica*. Pharmazeutische Post, Ferdinand Brück & Sohne, Wien III, 1907.

- (5) PARE, A. – *Discours de la Mumie*. Les textes cités sont repris des « Œuvres d'Ambroise Paré », Éditions du Fleuve, Lyon, s.d. Facsimile des Œuvres complètes d'Ambroise Paré, divisées en vingt-sept livres, Paris, 1575.
- (6) DUNAND, F. et LICHTENBERG, R. – *Momies d'Égypte et d'ailleurs. La mort refusée*. Champollion, Éditions du Rocher, 2002.
- (7) APPELBOOM, T. et BLUARD, C. – *L'Art de guérir Images de la pensée médicale à travers les temps*. Bibliothèque des Amis du Fonds Mercator, Facem, Bruxelles et Fonds Mercator, Anvers, 1997.
- (8) « *Dispensatorium pro pharmacopoeis viennensibus in Austria* » (1570). Herausgegeben und einbegleitet von Dr Leopold Senfelder. Franz Deuticke, Leipzig und Wien, 1907
- (9) DUMESNIL, R. – *Histoire illustrée de la Médecine*. Éditions d'Histoire et d'Art, Librairie Plon, Paris, 1938.
- (10) EL MAHDY, C. – *Momies Mythe et magie*. « Dossiers Archives du temps », Casterman, 1990.
- (11) HALIOUA, B. – *La médecine au temps des pharaons*. Éditions Liana Levi, Diffusion Seuil, 2002.
- (12) ANGENOT, J.-F. – *La Pharmacie et l'art de guérir au pays de Liège des origines à nos jours*. Eugène Wahle Editeur, Liège 1983.
- (13) *Pharmacopoea leodiensis*, in qua describuntur Medicamenta tam simplicia quam composita, ordine sequenti in tres partes distributa.... LEODII, Typis Everardi Kints, SVAE CELSITUDINIS Typographi 1741.
- (14) *Pharmacia Antverpiensis 1661*, facsimile, Christian De Backer, Gent 1974. Le titre de l'original est *Pharmacia galeno-chymica antverpiensis Ampliss. Magistratus Iussu edita A° 1660 Antverpiae Apud Georg. Willemsens*, 1661.
- (15) KALLINICH, G. – *Pharmacies anciennes Intérieurs et Objets*. Office du Livre, Fribourg, Société Française du Livre, Paris, 1976.
- (16) CONNAN, J. et DESCHESENE, O. – *Le bitume dans l'Antiquité*. La Recherche, vol. 22, pp. 152-159, 1991.
- (17) CONNAN, J. – *Le bitume des momies égyptiennes, un passeport pour l'éternité*. La Recherche, vol. 22, pp.1503-1504, 1991.
- (18) G.F. MOST. – *Encyklopädisches Handwörterbuch der practischen Arzneimittellehre*. Rostock, 1842.
- (19) SCHWARZ, H.-D. – *Das Nürnberger Apothekergewicht*. Deutsche Apotheker Zeitung, 121. Jahrg. Nr. 3, 1981.
- (20) IMBAULT-HUART, M.-J. – *La Médecine au Moyen-Age*. Éditions de la Porte Verte, Paris, 1983.
- (21) *Les siècles d'or de la Médecine Padoue XVe-XVIIIe siècles*. Elemond Editore Associati, Electa, Milano, 1989.
- (22) LEFEBURE, C. – *La France des pharmacies anciennes*. Éditions Privat, Toulouse, 1999.
- (23) PARACELSE. – *Herbarius*. Médecines traditionnelles, Dervy-Livres, 26, rue Vauquelin, Paris Ve, 1987.
- (24) Catalogue de vente de la *Collection Robert Montagut*. Drouot-Richelieu, 1992.

- (25) *Pharmacopoea Amstelredamensis, Senatus Auctoritate munita*. Amstelredami, Apud Guilielmum & Iohannem Blaeu, CI C XXXVI (1636). Facsimile of the first Amsterdam Pharmacopoeia 1636, with an Introduction by D.A. Wittop Koning, B. de Graaf, 1961.
- (26) MORTIMER YOUNG, A. – *Antique Medicine Chests*. Vernier Press, Brighton, UK, 1994.
- (27) MAURICEAU, F. – *Les Maladies des Femmes Grosses et accouchées*. A Paris de l'Imprimerie de Charles Coignard, 1668, facsimile, collection Monumenta Medica, C. Tchou, 1964.
- (28) LAROUSSE, P. – *Nouveau Dictionnaire illustré*. Édition spéciale pour la Belgique, Librairie Larousse, Paris, 1908.
- (29) CREHANGE, P.-A. – *Les livres anciens de Médecine et de Pharmacie Promenade à travers la Médecine du passé*. Les Éditions de l'Amateur, 1984.
- (30) FREAL, J. – *Les pots d'apothicaire en France du XVIe au XIXe siècle*. Éditions Garnier Frères, 1982
- (31) *In reply to : Mummy – its use in falconry and veterinary practice*, Falco N15. [www.falcons.co.uk/mefrg/Falco/14/Mummy.htm](http://www.falcons.co.uk/mefrg/Falco/14/Mummy.htm).
- (32) BUC'HOZ M. – *Dictionnaire vétérinaire et des animaux domestiques*. A Paris, Chez Brunet, Libraire, rue des Écrivains, vis-à-vis de S. Jacques- la-Boucherie, 1775
- (33) *Grand Larousse encyclopédique* en dix volumes, Librairie Larousse, Paris, 1963.